

Universalisation

Réunion des Comités Permanents de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

21 au 5 mai 2012

Monsieur le Président,

Lors de la Conférence des Etats Parties qui s'est tenue à Phnom Penh fin 2011, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel qui n'avait plus connu de nouvelles accessions depuis novembre 2007 a accueilli deux nouveaux Etats Parties, Tuvalu et le Sud Soudan, portant à 158 le nombre des Etats Membres à la Convention.

Depuis lors, la Finlande que je salue chaleureusement a ratifié la Convention, devenant ainsi le 159^{ème} Etat Partie. On ne peut qu'espérer que ces trois récentes ratifications ont relancé un nouveau cycle d'accession et de ratification à la Convention et que d'autres Etats en feront de même dans les prochains mois.

M'appuyant maintenant sur les actions 1 à 6 du Cartagena Action Plan, je voudrais maintenant articuler plus particulièrement mon intervention autour de trois points : notre ambition commune de voir de nouveaux Etats adhérer à la Convention ; notre intérêt à en voir les principes respectés par tous les acteurs ; notre souci à faire connaître le contenu de la Convention.

Notre ambition commune de voir de nouveaux Etats adhérer à la Convention

Lorsque la Belgique a repris du Canada la tête du groupe de contact « universalisation » voici maintenant un an, elle avait annoncé vouloir s'appuyer d'une part sur son réseau diplomatique et d'autre part sur des champions et institutions capables de promouvoir efficacement la Convention auprès d'un ou plusieurs états.

Au cours des 6 derniers mois, la Belgique a réuni un petit nombre de personnes à plusieurs reprises pour échanger des informations et coordonner les efforts. Au cours de ces réunions, les participants ont tenté d'identifier les Etats susceptibles d'adhérer dans les 4 prochaines années, ceux qui ont manifesté un intérêt et enfin les autres.

A ces efforts, ainsi qu'aux efforts de chaque état intéressé s'ajoutent les démarches inlassablement menées par l'Envoyé Spécial pour l'universalisation de la Convention, S.A.R. le Prince Mired Raad Al-Hussein de Jordanie.

Après deux ans et demi de la Conférence de révision de Cartagène et autant de temps avant la prochaine Conférence de révision, la Belgique invite tout pays ou institutions intéressées à participer à la réunion du groupe de contact qui se tiendra demain et au cours de laquelle nous voudrions d'une part nous donner des objectifs

à deux ans et demi et d'autre part définir la manière d'y parvenir tout en tenant compte des moyens disponibles et en les utilisant de la manière la plus efficace possible.

Notre intérêt commun à voir les principes de la Convention respectés

Traditionnellement lorsque l'on évoque la question de l'universalisation, on parle de la ratification ou de l'accession à la Convention par des états nouveaux. Pour autant, l'universalisation n'est pas seulement une question de ratification ou d'accession. C'est aussi une question d'en voir les principes respectés même par des acteurs, étatiques ou non, qui n'en sont pas membres.

Lors des derniers mois, plusieurs cas d'utilisation de mines antipersonnel avérés ou supposés par des acteurs non membres de la Convention ont été dénoncés. Et qui mieux que le Président de la Conférence des Etats Parties a dès le départ l'autorité nécessaire pour s'exprimer au nom de tous les Etats Membres.

Toutefois, il serait utile de s'interroger aujourd'hui pour savoir si ces dénonciations ont toujours été suffisantes ou comprises pour éviter de manière certaine la répétition de tels actes. Une réflexion pourrait par ailleurs s'engager sur la réponse la plus pertinente à adresser dans ce type de cas qui pourrait aller de la dénonciation comme ce fut déjà le cas à la mise en place d'autres réponses, y compris pédagogiques, pouvant souligner le caractère inhumain de l'emploi de telles armes ou en contester tout intérêt militaire.

Notre souci à faire connaître la Convention

Je tiens enfin, toujours en m'appuyant sur les actions 1 à 6 du Cartagena Action Plan, à rappeler l'importance de faire connaître au plus grand nombre la Convention et son contenu.

La Belgique encourage donc tous les états membres à s'y employer et profiter de toute occasion pour se faire. La Belgique tient par ailleurs à souligner le travail remarquable accompli en ce sens par des agences des NU, le CICR, ICBL-CMC, HI, ou encore Ban Advocates. Bien d'autres pourraient être cités. Qu'il me pardonne si je n'ai pu les mentionner.

Pour conclure Monsieur le Président, l'universalisation de la Convention repose sur plusieurs piliers qu'il convient de renforcer, chacun ayant son importance. A mi-chemin entre deux Conférences de révision, il était utile de le rappeler.

La Belgique donne enfin rendez-vous demain à 13h00 à toute personne intéressée par cette question pour en faire le point et discuter de la meilleure stratégie et d'une feuille de route à adopter en vue de la prochaine conférence de révision.

Je vous remercie.